

AMUNDI ACTIONS EUROPE RESPONSABLE - P

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2025

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **290,37 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **30/05/2025**
 Code ISIN : **FR0000991432**
 Actif géré : **81,83 (millions EUR)**
 Devise de référence du compartiment : **EUR**
 Devise de référence de la classe : **EUR**
 Indice de référence : **MSCI EUROPE**
 Indice comparatif : **100.0% STOXX 50 (EUROPE)**
 Notation Morningstar "Overall" © : **3 étoiles**
 Catégorie Morningstar © :
EUROPE LARGE-CAP BLEND EQUITY
 Nombre de fonds de la catégorie : **1736**
 Date de notation : **30/04/2025**

Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI Europe en investissant dans les principales valeurs européennes selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2024	1 mois 30/04/2025	3 mois 28/02/2025	1 an 31/05/2024	3 ans 31/05/2022	5 ans 29/05/2020	10 ans 29/05/2015	Depuis le 21/02/2003
Portefeuille	8,73%	4,71%	-0,60%	5,84%	30,54%	72,11%	65,44%	293,09%
Indice	9,97%	4,70%	-0,32%	8,43%	34,08%	79,08%	76,73%	424,15%
Ecart	-1,24%	0,01%	-0,27%	-2,59%	-3,53%	-6,97%	-11,30%	-131,06%
Indice Comparatif	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart Indice Comparatif	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice Comparatif 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart Indice Comparatif 2	-	-	-	-	-	-	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	6,71%	16,26%	-10,96%	24,95%	-3,44%	25,21%	-13,50%	11,37%	1,81%	9,28%
Indice	8,59%	15,83%	-9,49%	25,13%	-3,32%	26,05%	-10,57%	10,24%	2,58%	8,22%
Ecart	-1,88%	0,43%	-1,47%	-0,18%	-0,12%	-0,84%	-2,93%	1,13%	-0,77%	1,06%
Indice Comparatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart Indice Comparatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice Comparatif 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart Indice Comparatif 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
 Date de création de la classe : **24/02/2003**
 Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
 Eligible PEA : **Non**
 Affectation des sommes distribuables :
Capitalisation et/ou Distribution
 Souscription minimum: 1ère / suivantes : **1 Part(s)**
 Limite de réception des ordres :
Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
 Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**
 Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation :
1,20%
 Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
 Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**
 Commission de surperformance : **Non**

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	14,36%	13,52%	13,66%	16,76%
Volatilité de l'indice	14,37%	13,47%	13,53%	16,70%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

ACTIONS ■

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.



Isabelle Lafargue

Responsable Gestion Indicielle &
Multistratégies – Fonds Régionaux

Commentaire de gestion

Grande distribution alimentaire

Le secteur de la grande distribution est caractérisé par des marges faibles et de nombreux enjeux ESG dont notamment des enjeux Ressources Humaines avec des taux de turnover importants (> 30%) et de rétention des talents, des enjeux de santé et sécurité avec une pénibilité des métiers importante et des enjeux environnementaux liés principalement à la décarbonation de l'agriculture de la protection de la biodiversité (déforestation, régénération des sols, etc). Certaines entreprises, comme Casino, connaissent également des difficultés en termes de gouvernance. Le secteur, aussi bien en France qu'aux USA, doit faire face à une concentration et à une compétitivité sur les prix toujours plus fortes. Les enseignes à bas prix sont celles qui, aujourd'hui, s'en sortent financièrement le mieux, surtout après une période d'inflation qui a grevé le porte-monnaie des consommateurs.

1. **Ahold Delhaize**

Ahold Delhaize est un groupe encore récent puisqu'il est né en 2016 de la fusion du néerlandais Ahold et du belge Delhaize. Fortement implanté en Europe, il a la particularité de tirer une partie de son chiffre d'affaires de son implantation aux USA (2 051 magasins aux USA vs 5 608 en Europe^[1]). L'entreprise a défini une stratégie ESG et a notamment rapidement adopté des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration : chiffre d'affaires provenant de produits bons pour la santé et gaspillage alimentaire dans la rémunération à court terme et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération à long terme. Nous saluons la mise en place d'indicateurs ESG dans la rémunération et nous saluons également l'augmentation du poids de ces indicateurs qui sont passés de 15 à 25% en 2023, indiquant l'importance croissante des sujets ESG dans la stratégie globale de l'entreprise.

L'entreprise a défini une stratégie climat et a l'objectif d'être neutre en carbone d'ici 2040 pour ses propres opérations et d'ici 2050 pour l'ensemble de sa chaîne de production. L'entreprise est également certifiée par SBTi pour ses scopes 1 et 2 et en cours de certification pour le scope 3, ce qui est une étape importante et difficile. L'entreprise est volontariste également sur son scope 3 avec une volonté affichée que les fournisseurs représentant 70% de l'empreinte carbone soient certifiés SBTi d'ici à 2025.

L'entreprise continue d'affiner sa stratégie ESG avec notamment le développement de deux sujets dont l'importance ne cesse de croître : la biodiversité et le respect des droits humains dans la chaîne de valeur. L'entreprise a fait des progrès importants sur ces deux sujets au cours des derniers 18 mois.

L'entreprise ne fait pas l'objet de controverse majeure, ce qui est suffisamment rare dans le secteur pour être noté.

2. **Carrefour**

Carrefour est l'une des entreprises les plus engagées en termes ESG. L'entreprise fait face à plusieurs défis qui sont pris à bras le corps par celle-ci, notamment sur les sujets environnementaux avec un plan de transition, un travail sur la réduction du plastique en magasin et un développement sur l'agriculture régénérative. L'entreprise a d'ailleurs annoncé lors de son nouveau plan stratégique « Carrefour 2026 » un soutien renforcé à l'agriculture durable avec 8 Milliards € de chiffres d'affaires en 2026 via des produits certifiés durables et une obligation pour les 100 premiers fournisseurs du Groupe d'adopter une trajectoire 1,5°C d'ici 2026, faute de quoi ils seraient déréférencés.

L'entreprise est elle-même en cours de validation de ses objectifs climatiques par le SBTi et travaille également avec l'ADEME et son programme ACT pour accompagner ses fournisseurs dans leur trajectoire de décarbonation (en complément du SBTi).

L'entreprise a également pris de nouveaux engagements sur le plastique : supprimer 15 000 tonnes de plastique vierge dans les emballages de ses produits à marques propres d'ici 2030, lancer une déplastification forte sur 10 rayons spécifiques, demander à ses plus gros fournisseurs de se doter d'objectifs de réduction de l'empreinte plastique alignés avec les principes du Global Plastic Commitment de la Fondation Ellen MacArthur et développe des solutions de réemploi. Nous saluons ces engagements qui vont dans le bon sens, même si nous aimerions que l'entreprise publie (enfin) ses données plastiques, ce qui n'est toujours pas le cas.

L'entreprise continue cependant à être sous le feu des critiques sur plusieurs sujets : déforestation, surpêche, système de franchises étouffant, etc.

3. **Dollar Tree**

Dollar Tree est une entreprise américaine de grande distribution à bas prix. Elle commercialise des produits de consommation, des vêtements, des articles électroniques et des produits saisonniers. Le groupe compte près de 16 000 magasins aux Etats-Unis.

Cette entreprise est en cours de structuration de sa stratégie ESG. Comme près de 50% des entreprises américaines pour lesquelles Amundi vote, Dollar Tree n'a pas encore fait le choix d'intégrer des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration, considérant que cela est encore trop tôt pour eux. Nous avons invité l'entreprise lors de nos derniers entretiens d'engagement à en définir mais notre engagement n'est pas couronné de succès pour le moment.

L'entreprise ne publie pas non plus le taux de turnover de ses effectifs, là aussi comme un certain nombre d'entreprises américaines. L'absence de cette information sera pénalisante pour les entreprises américaines versus les entreprises européennes qui ont l'obligation de publier cet indicateur suite à la Corporate Sustainability Reporting Directive.

L'entreprise est en cours de définition de ses indicateurs climat.

L'entreprise doit également faire face à d'autres sujets importants : santé-sécurité, conditions de travail et rémunérations et respect des droits humains dans sa chaîne de valeur. Sur le premier sujet qu'est la santé-sécurité, les indicateurs sont relativement bas et des accidents sont à noter, surtout dus à des non-respect des consignes de sécurité (chutes, portes incendie bloquées par des marchandises, etc). L'entreprise est en train de faire un gros travail de structuration afin d'identifier les raisons et de mettre en place les actions correctives, notamment avec la nomination d'un VP Environment & H&S, la mise en place de réunions de travail et de suivi entre les différents acteurs sur ce sujet au sein de l'entreprise (H&S Directors, COO, Supply Chain, HR, CSR, Env, Logistics). Nous apprécions le fait que l'entreprise est consciente des difficultés liées à ce sujet et qu'elle ait décidé d'agir, contrairement à un autre acteur, Dollar General, qui est encore dans le déni. En 2023, l'entreprise avait signé un accord avec OSHA (département du Travail aux USA) permettant d'identifier les causes des violations du droit du travail, la mise en place d'un plan de remédiation et des changements opérationnels pour y répondre dont notamment la mise en place d'une hotline téléphonique. L'entreprise acceptait aussi de payer 1,35M\$ pour clore les poursuites.

4. **Walmart**

Walmart, plus grande entreprise de la grande distribution avec plus de 2 millions de salariés dans le monde et 11 000 magasins, a beaucoup fait parler d'elle en revenant sur sa politique DEI suite à la nomination de Trump et à ses discours anti-DEI. L'entreprise a ainsi décidé de mettre fin à son programme sur l'égalité raciale pour ses employés (Center for Racial Equity), de réévaluer la pertinence de ses programmes pour augmenter la diversité de ses fournisseurs, de revoir ses dons à des événements célébrant la diversité. L'entreprise a également supprimé sa page web DEI et développé un nouveau vocabulaire centré autour de l'appartenance intitulé « Sense of Belonging ». Ce revirement très rapide a suscité de vives réactions au sein des investisseurs avec 30 d'entre eux représentant près de 266 milliards de dollars d'AUM et la rédaction d'une lettre au PDG de Walmart relevant l'absence d'une justification claire quant aux risques légaux et financiers invoqués.

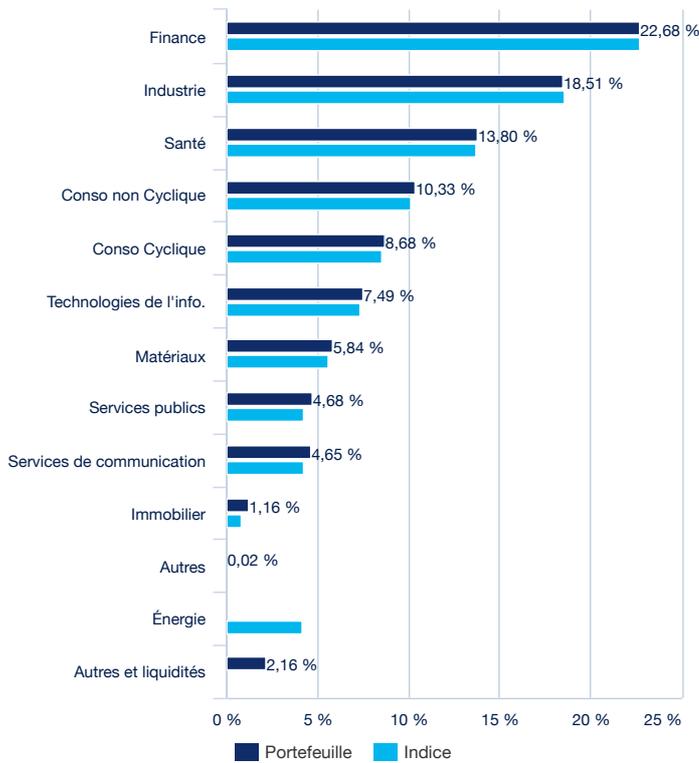
Deux résolutions d'actionnaires sont à l'ordre du jour de l'AG de Walmart sur la DEI. Au vu des précédentes résolutions votées lors d'AG d'entreprises américaines sur la DEI, nous pensons que ces résolutions en faveur de la DEI seront fortement soutenues, désavouant les politiques anti DEI tenues par l'entreprise. Nous attendons donc de l'entreprise que celle-ci réinscrive ses politiques de DEI afin d'assurer un environnement de travail équitable pour tous, ce qui est aussi une attente des consommateurs et un avantage compétitif pour l'entreprise.

[1] Rapport annuel 2022

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

ACTIONS ■

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)
NOVARTIS AG	3,19%
ASML HOLDING NV	3,07%
SAP SE	2,79%
ASTRAZENECA PLC	2,32%
NOVO NORDISK A/S	2,07%
ABB LTD	2,04%
SIEMENS ENERGY AG	2,03%
NESTLE SA	1,92%
3I GROUP PLC	1,79%
SWISS RE AG	1,75%
Total	22,98%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

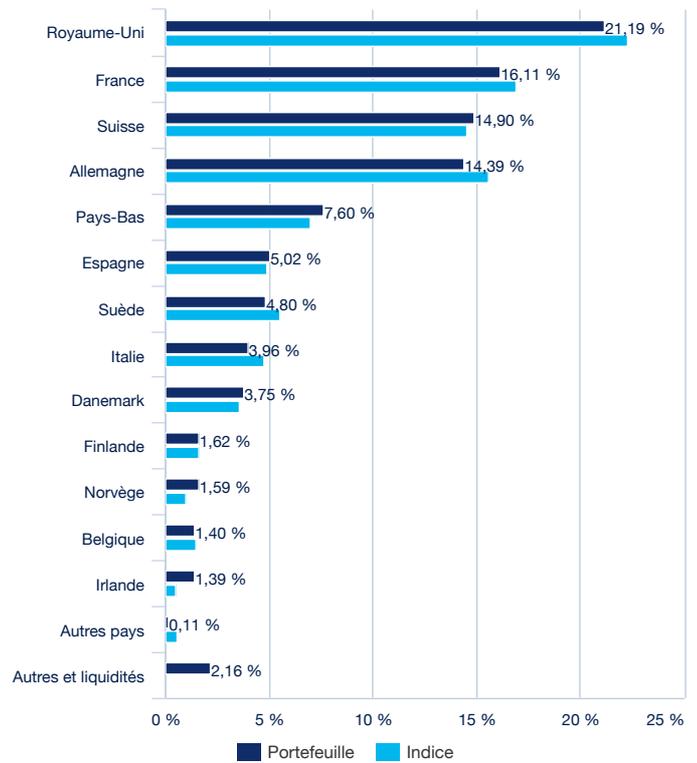
Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille	179
----------------------------------	-----

ACTIONS ■

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

ACTIONS ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



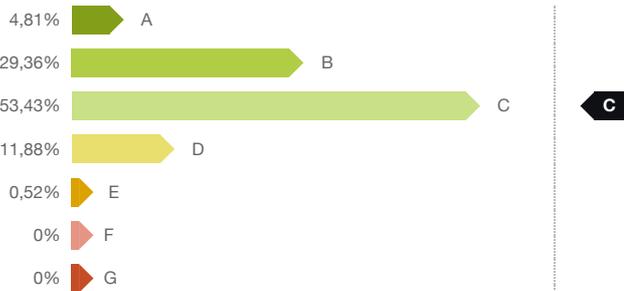
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG

100% MSCI EUROPE (15)

Répartition du portefeuille par notation ESG¹



Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,06	0,76
S Score	1,03	0,71
G Score	0,78	0,45
Score ESG moyen	1,25	0,83
Note ESG moyenne	C	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	171
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Date de notation : 30/04/2025

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

¹ Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

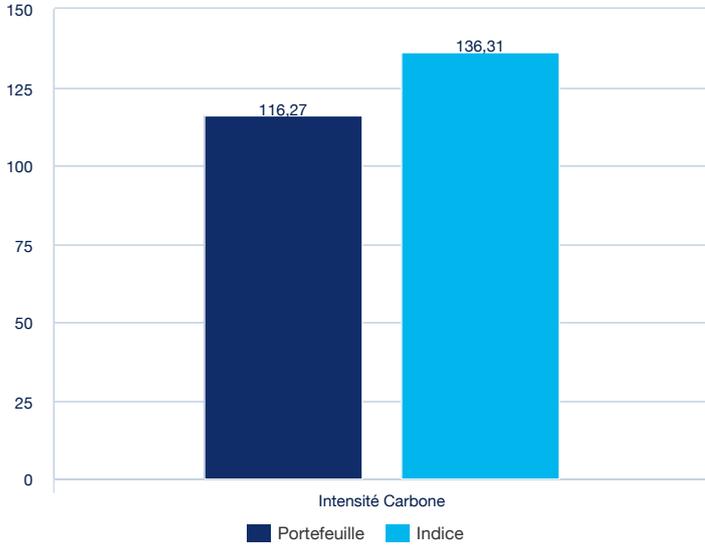
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

ACTIONS ■

Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

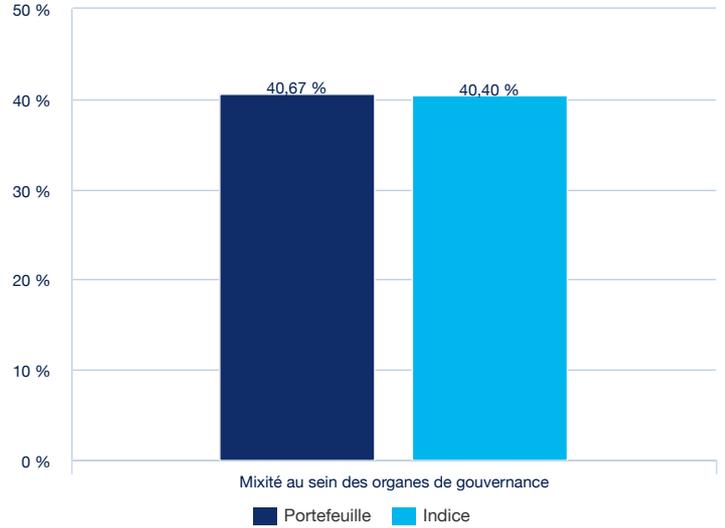
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,49%

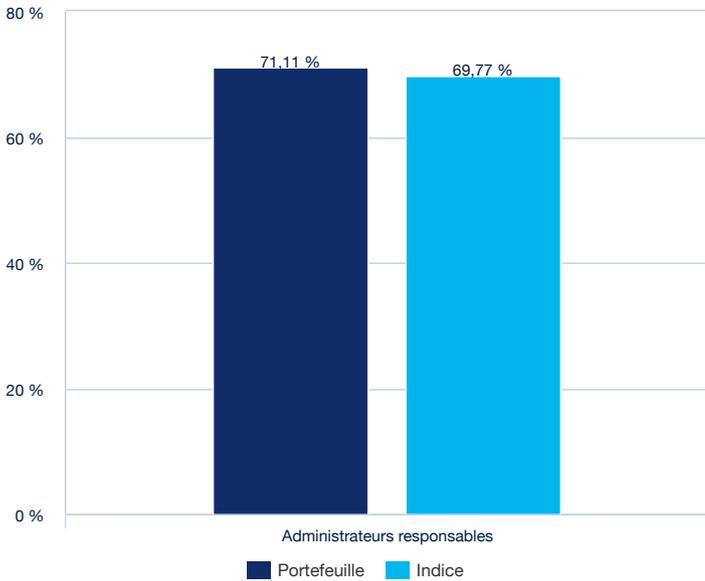
SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance



Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres
Source : Refinitiv, ISS, MSCI

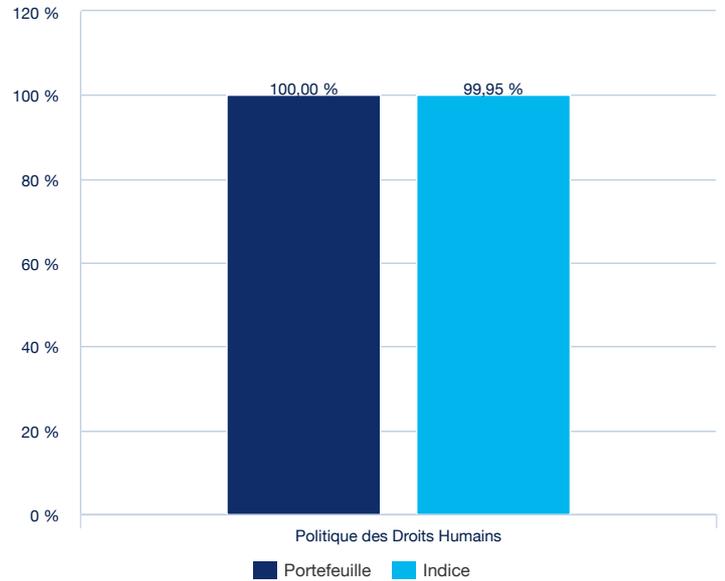
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

GOVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,90%

RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,90%

ACTIONS ■

Sources et définitions

Intensité carbone : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Indépendance du Conseil d'Administration : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Respect des Droits Humains : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.